

## Compte rendu de séance

### Séance du onze Avril deux mil vingt deux

L' an deux mil vingt deux et le onze Avril à 18 heures , le Conseil communautaire, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DES FETES DE SANCERGUES sous la présidence de  
DOUSSET Jean-Paul Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SEILLIER Sophie à M. MAITREPIERRE Dominique, MM : DE CHOULOT Etienne à M. BOLNOT Yves, PASQUE Jean-François à M. AUCLERC Thierry

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 30
- Présents : 26

**Date de la convocation** : 04/04/2022

**Date d'affichage** : 04/04/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 13/04/2022

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ROGER Stéphanie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2022013** - Approbation du compte de gestion du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

**CDC2022014** - Compte administratif 2021 Budget Ordures Ménagères

**CDC2022015** - Intégration du résultat suite à dissolution du Budget OM

**CDC2022016** - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022

**CDC2022017** - Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

**CDC2022018** - Compte administratif 2021 Budget SPANC

**CDC2022019** - Affectation du résultat - SPANC -

**CDC2022020** - Vote du Budget Primitif SPANC 2022  
**CDC2022021** - Frais de personnel du SPANC  
**CDC2022022** - Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise  
**CDC2022023** - Approbation du compte administratif 2021 Budget Général  
**CDC2022024** - Taxes directes locales  
**CDC2022025** - Fixation du produit de la taxe GEMAPI  
**CDC2022026** - Affectation du résultat - Budget Général  
**CDC2022027** - Vote du Budget Général  
**CDC2022028** - Adhésion au Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité  
**CDC2022029** - Programme des actions du CRST 2022-2028  
**CDC2022030** - Adhésion CAUE  
**CDC2022031** - Adhésion Fondation du patrimoine  
**CDC2022032** - Participation frais Course cycliste  
**CDC2022033** - Subvention Herry Bambelle

### ***CDC2022013 – Approbation du compte de gestion du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise***

*Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.*

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2022014 – Compte administratif 2021 Budget Ordures Ménagères***

*Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Joël VIGNEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,*

*Le Président s'est retiré au moment du vote.*

- 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF OM</b>						
Résultat reportés		6 957,11 €		83 765,19 €		90 722,30 €
Opération de l'exercice		2 147,11 €	624 504,81 €	577 061,08 €	624 504,81 €	579 208,19 €
<b>TOTAUX</b>		<b>9 104,22 €</b>	<b>624 504,81 €</b>	<b>660 826,27 €</b>	<b>624 504,81 €</b>	<b>669 930,49 €</b>
Résultat de clôture		9 104,22 €		36 321,46 €		45 425,68 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Aucun (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

### **CDC2022015 – Intégration du résultat suite à dissolution du Budget OM**

Compte tenu que les opérations du budget OM (446) sont entièrement terminées,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'intégrer les résultats de celui-ci, sur le budget général de la communauté de communes (444), comme suit :

- 9 104,22 € au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement qui vient en déduction du déficit d'investissement du budget général. Soit un total de 32 4951,55 € à intégrer au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté sur le budget général de la Communauté de communes (444)
- 36 321,46 € au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté, en recette Soit un total de 144 614,29 € dont :
  - ✓ 143 362,74€ à intégrer au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté
  - ✓ 1 251,55€ à intégrer au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés;

sur le budget général de la Communauté de communes (444)

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2022016 – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022**

Compte tenu des prévisions de dépenses et recettes du service, et afin d'assurer l'équilibre financier de la compétence, la commission finance estime que ce taux doit être maintenu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide de ne pas modifier le taux de 15,80 % pour l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## CDC2022017 – Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## CDC2022018 – Compte administratif 2021 Budget SPANC

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF SPANC						
Résultat reportés			0,00	3 563,11	0,00	3 563,11
Opération de l'exercice			11 317,48	32 190,00	11 317,48	32 190,00
TOTAUX			11 317,48	35 753,11	11 317,48	35 753,11
Résultat de clôture				24 435,63		24 435,63

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Aucun (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

### **CDC2022019 – Affectation du résultat - SPANC**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 872,52
B. Résultats antérieurs reportés	3 563,11
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)</b>	<b>24 435,63</b>
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
<b>Besoin de financement F.= D. + E.</b>	<b>0</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>24 435,63</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
<b>G.= au minimum couverture du besoin de financement F.</b>	
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>24 435,63</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2022020 – Vote du Budget Primitif SPANC 2022**

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget SPANC (445) 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 111 435,63EUR et en section d'investissement à 0 EUR, l'approuve à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **CDC2022021 – Frais de personnel du SPANC**

Considérant le temps passé par le secrétariat sur le budget SPANC,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'un montant de 5600,00 € basé sur 4h/semaine comme inscrit au budget primitif 2022.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## CDC2022022 – Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## CDC2022023 – Approbation du compte administratif 2021 Budget Général

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Joël VIGNEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultat reportés	164 739,69				164 739,69	
Opération de l'exercice	308 648,45	139 296,37	346 402,50	454 695,33	655 050,95	593 991,70
TOTAUX	473 388,14	139 296,37	346 402,50	454 695,33	819 790,64	593 991,70
Résultat de clôture	334 091,77			108 292,83	225 798,94	
RAR	36 000,00	359 700,00				
TOTAUX Cumulés	10 391,77			108 292,83		97 901,06

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats

définitifs tels que résumés ci-dessus.

Aucun (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

### **CDC2022024 – Taxes directes locales**

*Vu le Code de Collectivités Territoriales*

*Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,*

*Vu le budget primitif de l'exercice 2022,*

*Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale,*

*Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2022.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité de ne pas modifier le taux des taxes et de les fixer comme suit :*

- |   |              |
|---|--------------|
| • Taxe foncière (bâti) :                | <b>1,87%</b> |
| • Taxe foncière (non bâti) :            | <b>3,33%</b> |
| • Cotisation foncière des entreprises : | <b>3,24%</b> |

A la majorité (pour : 28 ; contre : 1 ; abstentions : 0)

### **CDC2022025 – Fixation du produit de la taxe GEMAPI**

*Le Président de la Communauté de Communes expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.*

*Le Conseil Communautaire prend connaissance du tableau de répartition transmis par le SIRVAA fourni en annexe,*

*Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 18 274,92 €.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Aucun (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

### **CDC2022026 – Affectation du résultat - Budget Général**

*Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 614,29
B. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)</b>	<b>144 614,29</b>
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 324 951,55
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	323 700,00
<b>Besoin de financement F.= D. + E.</b>	<b>1251,55</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>144 614,29</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
<b>G.= au minimum couverture du besoin de financement F.</b>	<b>1251,55</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>143 632,74</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2022027 – Vote du Budget Général***

*Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget général de la Communauté de Commune (444) 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 093 133,56 EUR et en section d'investissement à 733 451,55 EUR, l'approuve à l'unanimité.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2022028 – Adhésion au Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité***

*L'association « Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité », créée en 2008 a pour objet :*

- d'obtenir la réalisation d'un second pont sur la Loire à La Charité-sur-Loire indispensable pour la sécurité des biens et des personnes vivant sur les communes concernées mais aussi pour le développement économique de ces territoires ;*
- de proposer aux pouvoirs publics toute suggestion utile en ce sens ;*
- d'organiser toute forme d'opération permettant d'obtenir la réalisation de cet ouvrage.*

*Les membres de l'association œuvrent selon une méthodologie de concertation et de fonctionnement du Comité en mobilisant les forces vives du territoire aux côtés des élus.*

*Les statuts prévoient la désignation de membres pour 2 ans, rééligibles, établit selon 3 collèges: collectivités et élus, monde économique et environnemental, monde associatif.*



*La dernière assemblée générale du 11 février 2022 a désigné les nouveaux membres de l'association et fixé le montant des cotisations pour l'année 2022 à 20 € par membre.*

***En conséquence, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- *DE DESIGNER M. DOUSSET pour représenter la communauté de communes Berry Loire Vauvise en tant que titulaire et M. VIGNEL en tant que suppléant au Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité ;*
- *D'ACCEPTER de verser la cotisation de 20 € à l'association à réception de l'appel à cotisation ;*
- *D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2022029 – Programme des actions du CRST 2022-2028***

*Vu les cadres d'intervention et de référence des CRST tels que votés par l'assemblée régionale*

*Considérant l'organisation et la maquette du futur programme des actions*

*Considérant l'implication des communautés de communes dans la préparation du programme*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- approuve le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Loire Val d'Aubois pour la période 2022-2028 ;*

*- mandate le Président pour l'ensemble des démarches afférentes à la négociation puis la signature du CRST n°2.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2022030 – Adhésion CAUE***

*Suite à l'exposé de M. Le Président, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer à l'association CAUE, dont la cotisation annuelle est notifiée par un appel à adhésion chaque année.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### ***CDC2022031 – Adhésion Fondation du patrimoine***

*Suite à l'exposé de M. Le Président, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'adhérer à la Fondation du patrimoine, dont la cotisation annuelle est notifiée par un appel à adhésion chaque année.*

A la majorité (pour : 14 ; contre : 13 ; abstentions : 2)

**CDC2022032 – Participation frais Course cycliste**

*M. Le Président présente le devis émanant de l'association la 4S de Saint Satur pour l'organisation de la course cycliste du Tour de la communauté de communes Berry Loire Vauvise Souvenir Albert BOURLON.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte, et autorise M. Le Président à signer ce devis d'un montant de 1900,00€.*

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**CDC2022033– Subvention Herry Bambelle**

*M. Le Président présente la demande de subvention formulée par l'association Herry Bambelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité d'allouer, une subvention de 500 € à l'association Herry Bambelle. Les crédits seront inscrits au budget 2022.*

Aucun (pour : 25 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

**Complément de compte-rendu:**

**PLUi :**

Une modification simplifiée est envisagée, il est demandé à chaque commune de bien vérifier ses zonages au cas où des erreurs matérielles se seraient glissées.

**Le Label « zone Fibrée » :**

3 communes de notre CDC Argenvières ; Saint-Léger-Le-Petit et Saint-Martin-des-Champs se sont vues attribuées le label « zone fibrée »

Séance levée à: 20:30

En CDC, le 13/04/2022  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

